



LA DÉMESURE des mesures de séparations

Depuis plusieurs semaines, le personnel de roulement est destinataire de diverses notes (officielles et officieuses) nous demandant de mettre en application des mesures de séparations entre détenus pour l'ensemble des mouvements de la détention, ce n'est pas moins de 6 notes rédigées les unes sur les autres dont nous en avons fait une synthèse.

| | Promenade le matin | Promenade l'après-midi |
|----------------------|--------------------|------------------------|
| Jours pairs | A → | B |
| | C → | D ← |
| | | E ← |
| | | F ← |
| | G → | C ← |
| | H → | I |
| | J → | I ← |
| | K → | J ← |
| Jours impairs | Promenade le matin | Promenade l'après-midi |
| | B ← | A |
| | C → | D |
| | | E |
| | | F |
| | | G |
| | H → | I ← |
| | I → | J ← |
| | J → | K ← |

→ = à séparer de

Voilà où nous en sommes :

* le détenu B peut sortir le matin et l'après-midi les jours pairs mais pas les jours impairs, mais il doit être séparé des détenus D, E, F qui ne doivent sortir que l'après-midi les jours pairs et impairs, B doit être séparé de G qui ne doit sortir que le matin les jours pairs et l'après-midi les jours impairs.

* le détenu I ne peut sortir que les après-midi les jours pairs, le matin et après-midi les jours impairs, mais il doit être séparé du détenu J qui peut sortir le matin et l'après-midi les jours pairs et impairs, mais ATTENTION J doit être séparé du détenu K qui peut sortir le matin des jours pairs et l'après-midi des jours impairs.....

Le pire, c'est qu'il est bien stipuler sur les notes que, si le détenu X ne sort pas, Xn peut sortir même si ce n'est pas son tour.



Wahou, et toutes ces mesures sont valables pour toutes les activités : promenades, sport, bibliothèque, USPN, ateliers, audiences.....

Faut-il être ingénieur pour faire une vraie note de service cohérente ?

Même nous, catégorie C, avons réussi à en faire une synthèse. MDR

Pour **FO-Justice** et la **CGT MA Coutances**, il y a urgence, cela fait 15 jours que nous dénonçons cette mascarade, et que personne n'est capable de faire une vraie note simple et claire pour le personnel.

Nous ne serons pas responsable des accidents qui pourraient se produire malencontreusement, puisqu'on le sait tous, la faute reviendra automatiquement sur l'agent en poste détention, nous ne serons pas les dindons de la farce.